

L'adaptation du droit pénal français à l'institution de la Cour pénale internationale

Type de contenu : Texte

Type de médiation : sans médiation

Type de support : Volume

Titre(s) : L'adaptation du droit pénal français à l'institution de la Cour pénale internationale / textes réunis par Pascal Plas et Damien Roets

Auteur(s) : Institut international de recherche sur la conflictualité

Autre(s) auteur(s) : Plas, Pascal (1957-....)

Roets, Damien (1962-....)

Observatoire des Mutations Institutionnelles et Juridiques

Publication : [Bayonne] : Institut Universitaire Varenne, 2018

Description matérielle : 1 vol. (156 p.) : ill., couv. ill. en coul. ; 24 cm

Collection : Collection Transition & Justice 2269-7160 15

ISBN : 978-2-37032-169-5

EAN : 9782370321695 br.

Appartient à la collection : Transition & justice 2269-7160 15

Classification décimale Dewey : 341.552

Note sur la responsabilité : Actes des journées d'études organisées les 11 et 12 février 2016 à l'Université de Limoges par l'IIRCO, Institut international de recherche sur la conflictualité et l'OMIJ, Observatoire international des mutations institutionnelles et juridiques

Note sur les bibliographies et les index : Notes bibliogr.

Résumé ou extrait : La 4ème de couv. indique : "Le Statut de Rome du 17 juillet 1998, bien que portant création de la Cour pénale internationale (CPI), ne concerne pas le seul ordre juridique international mais aussi les ordres juridiques nationaux. En effet, outre qu'il consacre le principe selon lequel la CPI est complémentaire des juridictions pénales nationales, le Statut impose aux Etats parties une obligation générale de coopération. Les droits nationaux ont ainsi dû s'adapter à l'institution de la CPI. En France, deux lois ont été spécialement votées à cette fin : la loi n°2002-268 du 26 février 2002 relative à la coopération avec la CPI et, plus importante et plus connue, la loi n°2010-930 du 10 août 2010 portant

adaptation du droit pénal français à l'institution de la CPI. Cet ouvrage a précisément pour objet de faire un bilan de cette adaptation, en forme de "rapport d'étape", en s'attachant essentiellement aux conditions de mise en oeuvre de compétence universelle - induite par le principe de complémentarité - et à la compatibilité du droit pénal (général et spécial) français avec les dispositions du Statut de Rome. Des diverses communications présentées et des échanges intervenus lors de ces journées, il ressort que le processus d'adaptation, s'il est bien avancé, n'est pas achevé. Outre de probables interventions du législateur, la chambre criminelle de la Cour de cassation sera vraisemblablement, demain, amenée à apporter sa contribution, le tout sous le regard critique d'une doctrine plus que jamais utile dans l'exploration de ce nouveau continent que constitue le système de justice pénale internationale."

Sujet - Collectivité : Cour pénale internationale -- Et la France

Sujet - Nom commun : Droit international pénal -- France
Droit pénal -- France

Forme, genre ou caractéristiques physiques : Actes de congrès